

Avertisseurs de fumée

Un avertisseur de fumée, ou détecteur de fumée, alerte les occupants d'une maison par un signal sonore lorsqu'il y a présence de fumée. Il permet de réagir rapidement et de sauver des vies. En cas d'incendie, vous avez moins de 3 minutes pour évacuer votre maison.

Tous les avertisseurs de fumée doivent respecter les normes canadiennes et avoir le logo « ULC » du Laboratoire des assureurs du Canada.

Types d'avertisseurs

Informez-vous auprès de votre [service de sécurité incendie](#) pour connaître le type d'avertisseur de fumée autorisé par la réglementation municipale.

L'avertisseur de **fumée à ionisation** est idéal pour les chambres à coucher et les corridors puisqu'il est plus sensible aux vapeurs et à la fumée.

L'avertisseur de fumée **photoélectrique** est idéal près de la cuisine et de la salle de bain, car il est moins sensible aux vapeurs et à la fumée.

L'avertisseur à **lumière stroboscopique** est recommandé pour les pièces où un occupant est malentendant. Il combine son et lumière.

Types d'alimentation des avertisseurs

L'avertisseur à **piles** est le plus commun. Il fonctionne avec une pile de 10 volts. Privilégiez les modèles avec des piles au lithium qui ont une durée de vie de 10 ans.

L'avertisseur **électrique**, connecté sur le courant 120 volts, devrait aussi contenir une pile d'appoint pour fonctionner en cas de panne de courant.

Informez-vous auprès de votre municipalité pour connaître la réglementation en vigueur concernant le type d'avertisseur de fumée recommandé et ses consignes d'installation.

Où installer les avertisseurs

Tous les occupants de votre maison doivent entendre les avertisseurs lorsqu'ils se déclenchent.

Dans quelles pièces faut-il les installer?

Il est recommandé d'avoir 1 avertisseur :

- à chaque étage, y compris le sous-sol;
- dans le corridor près des chambres;
- dans chaque chambre où l'on dort la porte fermée;
- près des escaliers.

Les étages mesurant plus de 10 mètres de haut (33 pieds) devraient avoir 2 avertisseurs, soit 1 à chaque extrémité.

À quel endroit faut-il les fixer?

Les avertisseurs de fumée doivent être installés :

- au plafond, à un minimum de 10 centimètres (4 pouces) du mur ou
- au mur, à une distance de 10 à 30 centimètres (4 à 12 pouces) du plafond;
- à une distance de 1 mètre (40 pouces) d'un ventilateur, d'un climatiseur, d'une prise ou d'un retour d'air. Le déplacement d'air provoqué par ces appareils peut repousser la fumée et nuire au fonctionnement de l'avertisseur;
- sans obstruction afin que la fumée puisse se rendre à l'avertisseur.

Faites interconnecter vos avertisseurs par un électricien afin que tous les avertisseurs sonnent, peu importe où se trouve la fumée ou le feu.

Vérification et entretien

Chaque mois, vérifiez vos avertisseurs en appuyant sur le bouton d'essai quelques secondes pour entendre le signal sonore. Si vos avertisseurs de fumée sont reliés à un centre de télésurveillance, avertissez d'abord votre fournisseur avant de faire le test.

Chaque année, vous devez :

- nettoyer les appareils à piles en passant légèrement l'aspirateur à l'intérieur et à l'extérieur du boîtier;
- nettoyer les appareils photoélectriques à l'extérieur seulement, car il ne faut jamais les ouvrir;
- vérifier la capacité de l'avertisseur à détecter la fumée en approchant, à une distance sécuritaire, une chandelle qui vient d'être éteinte et qui produit de la fumée.

Ne peignez jamais les avertisseurs.

Privilégiez des piles longue durée comme celles au lithium ou utilisez des piles rechargeables seulement si elles sont recommandées par le fabricant de l'appareil.

Remplacez les piles des avertisseurs de fumée quand vous entendez un **signal sonore intermittent** et lorsque vous **emménagez dans un nouveau logis**.

Comme les avertisseurs de fumée ont une durée de vie limitée, **vous devez les remplacer tous les 10 ans**.

Avertisseurs reliés à un centre de télésurveillance

Pour une protection optimale, faites relier vos avertisseurs de fumée à un centre de télésurveillance qui transmettra directement les alarmes incendie au 911.

Privilégiez des avertisseurs photoélectriques et faites-les installer loin de la cuisine, du foyer et des salles de bain, car la fumée et la vapeur pourraient déclencher une alarme non fondée et le déplacement inutile des pompiers.

Vérifiez auprès de votre fournisseur si la fonction de délai d'annulation de 90 secondes est activée sur vos appareils.

Assurez-vous que tous les occupants connaissent le fonctionnement du système et inscrivez le numéro de téléphone de votre centre de télésurveillance près du clavier de commande.

Prévenez votre centre de télésurveillance après une panne d'électricité ou une panne de téléphone. Faites ensuite un test pour vérifier le bon fonctionnement des avertisseurs.

Alarme non fondée

Avant d'annuler l'alarme incendie, vous devez rapidement vérifier pour quelle raison elle s'est déclenchée.

Considérez toute alarme comme fondée jusqu'à preuve du contraire.

Si vous êtes certain que l'alarme est non fondée et que votre avertisseur possède la fonction de délai d'annulation, vous avez 90 secondes pour composer votre code d'accès pour annuler l'alarme.

Si votre système n'a pas de la fonction d'annulation, appelez votre centre de télésurveillance.

Ne retirez jamais les piles d'un avertisseur qui se déclenche trop souvent près d'une cuisine ou d'une salle de bain. Éloignez-les plutôt légèrement de ces 2 pièces.